



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**21<sup>ème</sup> REUNION DU GROUPE REGIONAL DE PLANIFICATION ET DE MISE EN**  
**ŒUVRE AFI (APIRG 21)**  
**(Nairobi, KENYA, du 09 au 11 Octobre 2017)**

**Point n°5 : carences de navigation aérienne**

**TOILETTAGE ET MISE A JOUR DE LA BASE DE DONNEES ICARD POUR LA REGION AFI**

Note présentée par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

La présente note de travail a pour objet de partager avec la réunion, les difficultés rencontrées lors de l'utilisation du système de base de données de l'OACI sur les indicatifs de routes et de codes internationaux (ICARD), notamment en ce qui concerne la mise en œuvre efficace et sûre des noms de code **unique** de cinq lettres (5NLC) prononçable assigné à un point significatif sur une route, pour les besoins de la circulation aérienne.

Elle met l'accent sur la nécessité d'une bonne coordination au niveau régional par les Etats membres dans l'utilisation de la base de données ICARD et propose la mise en place effective du réseau de points focaux au niveau des Etats AFI en vue de fiabiliser la base ICARD.

**Suite à donner :**

La Réunion est invitée à:

- rappeler aux Etats la nécessité d'une démarche coordonnée au niveau régional pour toiletter la base de donnée ICARD en ce qui concerne les noms de code unique de cinq lettres (5NLC) prononçables assignés aux points significatifs sur les routes ATS en vue de corriger cette non-conformité aux dispositions de l'annexe 11;
- exhorte les Etats à communiquer aux bureaux régionaux avec diligence, les noms et contacts des points focaux nationaux en vue de la création d'une plateforme en ligne de points focaux pour la mise à jour de la base de données ICARD ;
- demande aux bureaux régionaux WACAF et ESAF de coordonner cette activité.

**REFERENCE(S):** - *lettre AN 11/45.5-17/101 du 11 août 2017 de la Secrétaire Générale de l'OACI,*  
 - *Annexe 11 et 15 de l'OACI ;*

- *Rapport de l'Atelier sur l'utilisation de la base de données ICARD, organisé en septembre 2012 à Nairobi au Kenya par l'OACI.*

**Objectifs spécifiques:** La présente note d'information se rapporte aux objectifs stratégiques : A et C Sécurité et efficacité de la navigation aérienne

## 1. INTRODUCTION

1.1 L'efficacité de la navigation aérienne qu'elle soit conventionnelle, basée sur des repères radio électriques au sol ou qu'elle utilise les technologies spatiales (GNSS), repose sur la matérialisation de points significatifs de routes.

1.2 Compte tenu de l'importance de ces repères pour la sécurité des vols et pour éviter toute confusion aussi bien à bord par les pilotes qu'au sol par le personnel ATS, les dispositions de l'annexe 11 à la convention de Chicago, appendice 2 et de l'annexe 15, instituent qu'un nom de code **unique** de cinq lettres (5NLC) prononçable, soit assigné à chaque repère ou point significatif.

1.3 Depuis octobre 1995, EUROCONTROL et le bureau EUR/NAT ont travaillé ensemble pour développer un site internet permettant de faciliter le choix et l'attribution des 5NLC.

1.4 En septembre 2008, cette application a été mise à jour et acceptée par l'OACI comme support international d'allocation des 5NLC dans le plan de navigation aérienne.

1.5 En septembre 2012, après quatre ans d'utilisation de la base de données ICARD, l'OACI a organisé une réunion à Nairobi, au Kenya pour le suivi et l'utilisation harmonieuse de la base de données ICARD par tous les Etats de la région AFI.

1.6 La réunion a examiné les problèmes d'application des 5LNC engendrant des incohérences dans la base de données ICARD. Il en est ressorti ce qui suit :

- a) L'existence des mêmes codes utilisés par des régions différentes ;
- b) L'utilisation dans une même zone des indicatifs codés différents mais de prononciations similaires ;
- c) La disparité dans les coordonnées géographiques d'un même point codé dans les publications d'Etats voisins ;
- d) L'utilisation des noms codes non OACI, c.-à-d. qui ne sont pas dans la base ICARD

1.7 La réunion a recommandé à l'OACI la prise de mesures d'amélioration du site WEB.

## 2. DISCUSSIONS

2.1 Par lettre AN 11/45.5-17/101 du 11 août 2017, la secrétaire générale de l'OACI informe les Etats et organisations internationales de l'achèvement et du lancement de la nouvelle plateforme ICARD en mars 2017 et, à travers une annexe à lettre, donne des orientations pour mettre à jour ladite base de données.

2.2 Ce système de base de données ICARD actualisé, accessible sur le portail sécurisé de l'OACI, remplace la plateforme précédente et répondra aux besoins des États pour appuyer la mise en œuvre efficace et sûre de 5LNC uniques.

2.3 L'analyse de cette nouvelle base de données ICARD a fait ressortir un nombre d'important d'incohérences, qui sont des non conformités à l'annexe 11 de l'OACI, parmi lesquelles :

- a) le nombre important de codes identiques (notamment en double, triple ou quadruple) ;
- b) les codes à consonance proche utilisés à une distance très rapprochée ou sur une même route de plan de vol ;
- c) les différences entre les données sur les 5LNC répertoriées dans l'ICARD et celles figurant dans les publications d'information aéronautique (AIP) nationales ;

2.4 L'exploitation par l'ASECNA de la nouvelle base de données ICARD fait ressortir que 53 5LNC enregistrés dans les Etats membres de l'ASECNA sont en duplication, soit dans le même pays, soit dans un autre Etats ou Région du monde.

2.5 Les mesures appropriées sont engagées avec l'OACI pour corriger les duplications dans les Etats membres de l'ASECNA, suivant la procédure indiquée dans la lettre du secrétaire général.

2.6 En ce qui concerne les duplications qui impliquent d'autres Etats en région AFI adjacents aux FIRs ASECNA , l'ASECNA a décidé de les résoudre au plus tard au cours des réunions FIRs qu'elle organisera en 2018.

2.7 En ce qui concerne les duplications qui impliquent d'autres Etats en région AFI non adjacentes aux FIRs ASECNA ou hors de la Région AFI, la correction de telles incohérences nécessite une bonne coordination avec l'ensemble des acteurs, afin de garantir l'efficacité d'une telle opération.

2.8 A ce jour, très peu d'Etat de la région AFI ont effectivement procéder à la désignation de points focaux ICARD, comme demandé par l'OACI.

2.9 Un réseau des points focaux ICARD, animé par les bureaux régionaux de l'OACI pourrait conduire cette opération, par des réunions en ligne ou le cas échéant, en présentiel, afin de répondre au besoin urgent d'harmonisation et de nettoyage des incohérences de la base ICARD.

### 3. SUITE A DONNER

3.1 La réunion est invitée à

- a) Noter les dispositions prises par l'ASECNA pour corriger cette situation.
- b) rappeler aux Etats la nécessité d'une démarche coordonnée au niveau régional pour toiletter la base de donnée ICARD en ce qui concerne les noms de code unique de cinq lettres (5LNC) prononçables assignés aux points significatifs sur les routes ATS en vue de corriger cette non-conformité aux disposition de l'annexe 11.
- c) exhorte les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à communiquer aux bureaux régionaux avec diligence, les noms et contacts des points focaux nationaux en vue de la création d'une plateforme en ligne de points focaux pour la mise à jour de la base de données .

- d) demande aux bureaux régionaux WACAF et ESAF de coordonner cette activité de toilettage et de mise à jour de la base de données ICARD en région AFI, en coordination avec les autres Région du monde, le cas échéant, conformément à la procédure contenue dans la lettre AN 11/45.5-17/101 du 11 août 2017 du Secrétaire Général de l'OACI.

-----FIN-----